



Préparation aux épreuves de sélection en IFCS

Septembre 2026 – Février 2027

Projet de formation

Livret stagiaires

CFDC – CFC : MPPPH

Septembre 2026



SOMMAIRE >>

1. LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE DE L'AP-HP : MANAGEMENT ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL HOSPITALIER.....	4
A. SITUATION GEOGRAPHIQUE DU CFC : MPPPH.....	4
B. PRESENTATION DU CFC : MPPPH	4
2. CONTEXTE DU DISPOSITIF DE PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION EN IFCS	6
A. PLANS D'ACTION DE L'AP-HP POUR REpondre AUX MUTATIONS DE L'HOPITAL	6
B. L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DE L'AP-HP.....	6
D. DOSSIER DE DEMANDE DE RECEVABILITE POUR UNE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS	7
E. LES REFERENTIELS DE COMPETENCES DU CADRE DE SANTE	8
3. LA PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION EN IFCS	9
A. FINALITES DE LA FORMATION	9
B. OBJECTIFS DE LA FORMATION	9
C. CAPACITES DEVELOPPEES	9
D. PROJET PEDAGOGIQUE	10
E. CHARTE PEDAGOGIQUE	11
F. ORGANISATION DE LA FORMATION	11
G. EVALUATION DE LA FORMATION	12
H. INFORMATIONS PRATIQUES.....	12



VOS CONTACTS

Responsables pédagogiques	Bureau	Numéros de téléphone	Courriels
Julie AUNIS	328	01 40 27 41 09	julie.aunis@aphp.fr
Maïa AUTIN	531	01 40 27 44 32	maia.autin@aphp.fr
Nora BECHOUA	526	01 40 27 44 12	nora.bechoua@aphp.fr
Géraldine DUBOIS	531	01 40 27 44 30	geraldine.dubois@aphp.fr
Christophe FLAGEUL	532	01 40 27 44 34	christophe.flageul@aphp.fr
Dominique GONTRAN	528	01 40 27 50 98	dominique.gontran@aphp.fr
Sylvain LEDOUX PERRIGUEY	530	01 40 27 44 05	sylvain.ledoux-perriguy@aphp.fr
Morgane MIEGEVILLE	527	01 40 27 44 03	morgane.miegeville@aphp.fr
Stéphanie NDAGA	327	01 40 27 51 45	stephanie.ndaga@aphp.fr
Roch Etienne NOTO	530	01 40 27 51 66	roch-etienne.noto@aphp.fr
Anne PAPAS	529	01 40 27 44 13	anne.papas@aphp.fr
Tony TIMIZAR LE PEN	528	01 40 27 44 03	tony.timizar-le-pen@aphp.fr
Sandrine VIEGAS	526	01 40 27 51 20	sandrine.viegas@aphp.fr
Eric ZAOUÏ	529	01 40 27 44 14	eric.zaoui@aphp.fr

Assistante de formation		Numéro de téléphone	Courriel
Muriel LEFRANC	523	01 40 27 18 30	muriel.lefranc@aphp.fr

1. LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE DE L'AP-HP : MANAGEMENT ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL HOSPITALIER

a. Situation géographique du CFC : MPPPH

Le CFC : MPPPH est situé au 33 boulevard de Picpus. Paris 12^e au 5^e étage du **CAMPUS PICPUS**.

Le campus accueille :

- La direction des systèmes numériques (DSN)
- Des structures de formation initiale de l'AP-HP (IFCS, IFSI, IFAS IFAP, IFMEM, CFPPH, Ecole de Sage-Femmes)
- Des centres de formation continue (CFC) : Management et Pratiques Professionnelles pour le Personnel Hospitalier (MPPPH), Techniques Administratives et Ouvrières (TAO), Travail Social et Educatif (TSE), Technicien de Laboratoire Médical (TLM).

b. Présentation du CFC : MPPPH

Le Centre de Formation Continue de l'AP-HP : Management et Pratiques Professionnelles du Personnel Hospitalier, CFC : MPPPH, dépend du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) rattaché à la Direction des Ressources Humaines de l'AP-HP.

L'équipe du CFC : MPPPH accompagne l'ensemble des personnels de santé non médicaux dans leur processus de professionnalisation, en tenant compte du contexte de changement du système sanitaire français et des enjeux institutionnels.

Le CFC : MPPPH a pour mission de contribuer à la formation professionnelle tout au long de la vie en proposant une offre diversifiée, adaptée aux problématiques et besoins identifiés au sein des établissements de santé.

Le CFC : MPPPH représente :

- Un lieu fédérateur de par son positionnement institutionnel central
- Un espace stable de mutualisation des expériences et des savoirs
- Un partenaire réactif et permanent au service des directions centrales, des directions des soins, des professionnels hospitaliers, en lien avec les responsables de formation des Groupes Hospitaliers Universitaires, des sites hospitaliers et les autres centres de formations initiale et continue.

L'activité de formation continue répond à différents objectifs :

- Répondre aux demandes institutionnelles dans le cadre des orientations stratégiques : formations exigibles et recommandées.
- Réaliser des actions centrées sur le développement des compétences managériales des cadres de toutes les filières et des différents niveaux de responsabilité.
- Préparer aux concours et sélection d'entrée en formation ou d'accès à un grade de cadre.
- Répondre aux demandes des directions fonctionnelles du Siège de l'institution et des hôpitaux.
- Contribuer au développement des compétences pédagogiques (Formation d'Adaptation à l'Emploi des formateurs - Formation au tutorat - Formateur occasionnel).

2. CONTEXTE DU DISPOSITIF DE PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION EN IFCS

a. Plans d'action de l'AP-HP pour répondre aux mutations de l'hôpital

Au regard des évolutions du système de santé et en particulier à l'hôpital, un Comité d'Orientation Stratégique (COS) a été créé en 2022 à l'AP-HP, associant DRH et IFCS, afin de mieux identifier les besoins des secteurs d'activités en termes d'encadrement et d'y répondre par une offre de formation appropriée. Cette dimension s'est vue renforcée en décembre 2022, avec le plan « 30 leviers pour agir ensemble », initié par le Directeur général de l'AP-HP, Monsieur Nicolas REVEL.

L'année 2023 marque la publication du plan d'actions « Redonner du sens au métier de cadre » qui comporte 20 axes prioritaires. Ainsi, l'axe 16 vise à « améliorer la formation initiale et continue des cadres pour accompagner cette ambition de redonner du sens au métier ». Il est précisé « qu'à compter de 2023, les professionnels faisant-fonction auront l'obligation de s'inscrire dans le cursus de préparation au concours d'entrée de l'IFCS, sauf cas particulier ».

La Préparation aux épreuves de sélection en IFCS s'inscrit dans la dynamique du plan AP-HP « 10 orientations pour le développement de nos compétences » (février 2025) et tout particulièrement dans le cadre de la création de l'Académie des métiers de la santé et son école Management (Orientation 2 – Donner de la lisibilité aux parcours professionnels de l'AP-HP – Axe 1 – Structurer l'offre de développement des compétences en parcours). La publication en mars 2025 du « Bilan du plan d'actions dans la perspective du plan cadres II » conforte les axes privilégiés dans le Projet de formation de la préparation à l'entrée en IFCS. Ainsi, le chapitre « Des actions pour favoriser les parcours de carrière et l'attractivité de la filière d'encadrement » (p.12) réaffirme « l'obligation de s'inscrire dans le cursus de préparation au concours d'entrée de l'IFCS ».

b. L'institut de formation des cadres de santé de l'AP-HP

L'IFCS a pour mission de participer au développement des compétences des personnels dans un contexte sanitaire et social en pleine mutation. Si le programme de référence demeure, à ce jour, celui de l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, il est ajusté aux évolutions du système de santé, des métiers et de la formation.

Depuis septembre 2021, l'IFCS de l'AP-HP en partenariat avec l'Université Sorbonne Paris Nord, offre la possibilité aux étudiants de valider le Diplôme de Cadre de Santé (DCS) et un Master de Santé Publique. Deux parcours, au choix, sont proposés : Qualité et sécurité des parcours de soin (QSPS) et Ingénierie des formations en santé (IFS).

c. L'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé

Ce texte réglementaire précise les modalités des épreuves d'admissibilité et d'admission, ainsi que les capacités et aptitudes évaluées lors de ces épreuves.

Epreuve écrite d'admissibilité (sur 20 points)

- Commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social (durée : 4 heures / note sur 20 points)
Evaluation des capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit.

Epreuve orale d'admission (sur 20 points)

- Examen du dossier du candidat par le jury :
 - Curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes
 - Présentation personnalisée du candidat portant sur :
 - Expériences et perspectives professionnelles, participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et les responsabilités exercées dans des organismes ou associations.
 - Conception de la fonction cadre et projets.
- Exposé oral de 10 minutes au cours duquel le candidat présente son dossier
- Entretien de 20 minutes entre les membres du jury et le candidat.

d. Dossier de demande de recevabilité pour une validation des acquis professionnels

La constitution du dossier implique le développement des capacités attendues dans le cadre de la sélection effectuée par l'Université Sorbonne Paris Nord. La VAP accordée par l'université permet aux étudiants d'accéder en 2ème année de master dès leur entrée en formation à l'IFCS de l'AP-HP en septembre de l'année N des épreuves du concours.

Ce dossier comporte, outre les copies des diplômes universitaires et/ou professionnels, une lettre de motivation exprimant le choix du parcours de master (QSPS ou IFS), en lien avec le projet professionnel. Ces modalités sont susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et des options retenues par l'Université Sorbonne Paris Nord pour la rentrée de septembre 2027.

e. Les référentiels de compétences du cadre de santé

Ces supports sont mobilisés tout au long de la formation. Ils contribuent à l'élaboration du projet professionnel et facilitent l'identification des compétences acquises et restant à développer.

Référentiel de compétences du cadre de santé responsable de secteur d'activités de soin

1. Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin
2. Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin
3. Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin
4. Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle
5. Contrôler et évaluer les activités
6. Conduire une démarche qualité et de gestion des risques
7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche
8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte.

Référentiel de compétences du cadre de santé formateur(trice) de professionnels de santé

1. Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins
2. Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins
3. Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins
4. Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins
5. Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins
6. Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité
7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche
8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte

3. LA PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION EN IFCS

a. Finalités de la formation

Développer les capacités contribuant à la réussite des épreuves d'admissibilité et d'admission pour l'entrée en IFCS.
Développer les capacités contribuant à suivre la formation initiale de cadre de santé.

b. Objectifs de la formation

A l'issue de la formation chaque stagiaire sera en capacité :

- de se projeter dans la fonction de cadre de santé
- d'initier un processus orienté vers une nouvelle construction identitaire
- d'élaborer un projet professionnel intégrant le changement de posture à venir.

c. Capacités développées

Rédiger

Analyser et synthétiser

Communiquer

Argumenter et convaincre

S'organiser

Se positionner dans une future fonction de cadre

S'autoévaluer

d. Projet pédagogique

Le projet pédagogique promeut le développement des capacités propices à la réussite aux épreuves de sélection et permettant au stagiaire de suivre la formation initiale en IFCS.

La formation se déroule, principalement, sous forme de travaux dirigés auprès de groupes constitués de 15 à 18 stagiaires, issus de métiers différents (diététicien, ergothérapeute, infirmier, manipulateur en électroradiologie médicale, masseur kinésithérapeute, préparateur en pharmacie hospitalière, technicien de laboratoire médical). Il appartient à chacun de faciliter la communication au sein du groupe et de porter une dynamique de travail favorable à la réussite.

Un stagiaire relais se porte volontaire en début de formation dans chaque groupe. Il est l'interface entre les stagiaires et l'équipe pédagogique pour la transmission de diverses informations.

Prenant appui sur l'approche socioconstructiviste, des méthodes pédagogiques actives sont privilégiées. Une démarche autonome de recherche et de partage des connaissances est requise de la part des stagiaires, afin de favoriser une mutualisation des savoirs.

Des formateurs-trices, dédié-ées à la préparation de l'épreuve écrite d'admissibilité, animent les séances de méthodologie et assurent correction des devoirs et suivi des apprentissages des stagiaires. Les responsables pédagogiques du CFC : MPPPH accompagnent les stagiaires dans la poursuite de leur construction identitaire avec l'élaboration du Projet professionnel. Clarification des motivations, explicitation des étapes du parcours professionnel, analyse des liens avec le « projet cadre » constituent les axes principaux de la démarche. L'approche réflexive est privilégiée afin de favoriser la transférabilité des acquis de formation dans la pratique professionnelle.

L'analyse de thèmes issus des « 30 leviers pour agir ensemble », du plan « Redonner du sens au métier de cadre », des « 10 engagements pour nos patients. Plan d'action 2024-2027 », du « Bilan du plan d'action dans la perspective du plan cadres II » et des « 10 orientations pour le développement de nos compétences » contribue à l'acculturation des stagiaires sur des problématiques qui impliquent le cadre au quotidien dans ses relations avec les différents acteurs et dans ses missions

Le projet pédagogique se décline en 5 axes :

Axes généraux

→ Axe 1 : Préparation à l'épreuve d'admissibilité

→ Axe 2 : Préparation à l'épreuve d'admission

Axes transversaux

→ Axe 3 : Développement des capacités de communication

→ Axe 4 : Renforcement de la culture professionnelle

→ Axe 5 : Appropriation des méthodes et outils de travail

e. Charte pédagogique

Chaque stagiaire s'engage à suivre l'ensemble de la préparation aux épreuves de sélection en IFCS, à s'investir dans la formation, à réaliser les travaux demandés. Il est responsable de l'élaboration de son projet professionnel.

Les différents formateurs s'engagent à respecter les objectifs définis.

f. Organisation de la formation

La formation se déroule sur 19 jours, répartis en 8 périodes de 2 ou 3 jours.

Durée de la formation : de septembre 2026 à février 2027 inclus.

La durée d'une journée de formation est, au minimum, de 7H00.

La formation comporte du temps de travail distanciel.

g. Evaluation de la formation

Evaluation des acquis en cours de formation (5 évaluations écrites).

Elle permet d'apprécier la progression de chaque stagiaire. Elle est réalisée par les formateurs, au travers des différents travaux réalisés.

Evaluation de la satisfaction en fin de formation

L'objectif est de recueillir l'opinion des stagiaires sur la qualité globale de la formation, les conditions de déroulement, la qualité des prestations des formateurs, des contenus, des méthodes pédagogiques, des supports et l'atteinte des objectifs.

h. Informations pratiques

Géraldine DUBOIS

Responsable pédagogique

geraldine.dubois@aphp.fr - 01 40 27 44 30 - Bureau 531

Christophe FLAGEUL

Responsable pédagogique

hristophe.flageul@aphp.fr - 01 40 27 44 34 - Bureau 532

Muriel LEFRANC

Assistante de formation

muriel.lefranc@aphp.fr - 01 40 27 18 30 - Bureau 523

En cas d'absence, veuillez informer le CFC : MPPPH dès le 1er jour d'absence :

→ Par courriel à geraldine.dubois@aphp.fr christophe.flageul@aphp.fr et muriel.lefranc@aphp.fr

→ Par téléphone, au 01 40 27 18 30

☛ **Merci de préciser votre numéro de groupe à vos interlocuteurs.**